

Qui est payeur? Qui doit payer?

Contrôle des pauvres via le chantage au RSA, contrôle des familles via le chantage aux allocs, contrôle des précaires via le chantage à la sécu... Nos « conseillers » du pôle emploi, nos AS, nos « accompagnateurs » en tout genre ont beau nous répéter qu'ils sont là pour nous « aider », ça fait longtemps qu'on a compris que leurs multiples rendez-vous, c'est surtout un flicage de plus.

LOPPSI II superflic

Et si on avait pas encore compris la fonction policière de l'administration sociale, avec la loi LOPPSI II plus moyen de se voiler la face ! La dernière trouvaille en matière de répression et de gestion du marché de la pauvreté, c'est l'article 37 de cette loi qui prévoit entre autres l'assermentation de certains agents du pôle emploi. Désormais chargés de mener des enquêtes sur ces fameuses « hordes malfaisantes de fraudeurs en haillons », ils pourront dresser des procès verbaux pour le compte du procureur en cas de « fraude » constatée et échanger des infos avec les flics, les juges, les contrôleurs du travail, du trésor public, des services de l'emploi et de la sécurité sociale. Inutile de préciser que si un sans-papiers pointe le bout de son nez pour toucher son « chômdû », la préfecture en sera immédiatement avertie par les agents délateurs, également chargés de vérifier l'authenticité des papiers d'identité. L'interconnexion des fichiers



Police de l'emploi

Concrètement, si on touche le RSA et qu'on bosse au black quelques heures par semaine, si on s'est réinscrit à la fac sans avertir notre conseiller, si on a pas déclaré toutes les heures qu'on a faites aux vendanges pour pas se faire sucrer le RSA de septembre, si on a bidouillé pour ne pas payer notre taxe d'habitation, si on a toujours bossé avec des faux papiers tout en payant nos impôts et même si notre grand-mère nous a fait un chèque à Noël et qu'on l'a pas noté sur notre déclaration trimestrielle, on est ce nouveau délinquant que les services sociaux doivent débusquer, dénoncer et punir.

de renseignement sur les aides sociales en tout genre, la levée du secret professionnel des agents du pôle emploi, les enquêtes qu'ils vont mener pour traquer les « fraudeurs de la finance publique et sociale », c'est nous qui en sommes la cible !

Fraudrait pas nous frauder !

La fonction de l'aide sociale est de canaliser les foules d'indésirables (mais potentiellement rentables) et de les isoler pour baliser le terrain de la répression des pauvres et du contrôle des populations. Mais ce qu'il y a de nouveau avec cette fameuse loi, c'est que nos marges d'action pour sortir la tête de l'eau se réduisent de plus en plus. La débrouille ça devient la « fraude à la finance publique et sociale », et les agents du pôle emploi, la nouvelle police adaptée à la répression de ce délit. Comme si ça ne suffisait pas, la loi prévoit 6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende pour ceux qui feraient « obstacle à l'accomplissement des fonctions » de ces agents. C'est à dire tous ceux qui viennent gueuler quand ils se font sucrer leur aide, tous

ceux qui pensent que les miettes qu'on nous redistribue, c'est un maigre retour de ce que l'on nous vole (en nous exploitant). Raison de plus pour ne pas rester isolé et s'organiser pour se défendre ensemble. Mais qui sont les vrais profiteurs ? La précarité, c'est un marché. La sous-traitance de « l'accompagnement » des pauvres crée de l'emploi et du profit, les opérateurs téléphoniques sortent des forfaits pour les consommateurs au RSA... Le précaire devient un nouveau profil de consommateur. Et comment pourrait-il en être autrement dans un système où c'est la flexibilité qui rapporte du fric aux patrons, où une pression de plus en plus constante rend la main d'œuvre corvéable à merci, et où les travailleurs, avec ou sans papiers, doivent être rentables même quand ils ne travaillent pas ?

Alors quand on nous traite de « fraudeurs », on peut déjà rire jaune... Mais quand on parle de mener des enquêtes sur notre dos, de nous balancer aux flics et de nous punir... Là, on peut carrément s'énerver... et espérer ne pas être seuls ! Parce que tous les agents du social ne sont pas dupes de cette criminalisation de la pauvreté, et parce que tous n'ont pas vocation à être flics !

Opposons nous ensemble à la loi Loppsi II !

Organisons-nous pour faire face à la pression des administrations !

Permanence du collectif Exploités Enervés le 2^e vendredi de chaque mois, à 18h30, au bar La Brocante (face à la gare), à Alès.

Contact : exploitesenerves@riseup.net - Infos sur <http://lapicharlerie.internetdown.org/>